

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL
Compétitions et Futsal
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37
Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25
Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.
Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Foot Animation
Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22
LA TECHNIQUE
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27
Kévin HUE - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 13 septembre 2022

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-4
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	5
COMMISSION DES CALENDRIERS	5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	5-8
COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	8
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	8-10
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	10
COMMISSION DES FÉMININES	11

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



**Réunion de début
de saison des clubs**

**Samedi 17 septembre 2022
à partir de 9h00
Salle Alain MAILLET
au District des Yvelines**



AGENDA 2022 / 2023
SEPTEMBRE / OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	1 ^{er}	2

Les 10 - 11 - 18 & 25/09/2022

Formation Initiale à l'Arbitrage - 1ère session au District

Le 12/09/2022

Réunion des clubs - Criterium U10-U13

Le 14/09/2022

Comité de Direction au District

Réunion de début de saison des Jeunes Arbitres au District

Le 15/09/2022

Réunion de début de saison des Arbitres du Dimanche matin au District

Le 16/09/2022

Réunion des clubs - Plateaux Espoirs U8-U9 au District

Le 17/09/2022

Réunion des clubs au District

Le 19/09/2022

Réunion des clubs—Plateaux U6-U9

Le 20/09/2022

Réunion des clubs avec équipe(s) féminine(s)

Le 29/09/2022

Réunion des clubs avec équipe(s) 45+

Le DYF renouvelle ses missions de Service Civique (18 à 25 ans) et recherche 2 personnes à partir du 7 Novembre 2022

MISSION 1

Promouvoir la mixité dans le football et le développement du Football Féminin.

Pour en savoir plus, [Cliquez ici](#)

MISSION 2

Sensibiliser sur le volet Social, Éducatif et Citoyen du football

Pour en savoir plus, [Cliquez ici](#)

RDV LE SAMEDI 17 SEPTEMBRE POUR TOUT SAVOIR



Le Pass'Sport qu'est-ce que c'est ?



Le Pass'Sport est une aide financière de 50 euros pour favoriser la pratique sportive en direction des jeunes qui en sont le plus éloignés. Son ambition est de répondre à un enjeu de cohésion sociale et d'épanouissement des jeunes.

Il s'agit aussi d'un soutien au secteur sportif pour promouvoir la pratique sportive en réduisant le coût de l'inscription.

C'est une aide individuelle, incessible, à usage unique et cumulable avec d'autres dispositifs d'aides existants.

Qui est concerné ?



Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires suivants :

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Les jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Les étudiants âgés au plus de vingt-huit ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.

Où l'utiliser ?



Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- Les associations agréées JEP ou Sport exerçant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou soutenues par le programme « Cités éducatives » de l'État.

Comment cela fonctionne ?



Les bénéficiaires ou leurs familles recevront par email, en juillet-août 2022 (octobre pour les étudiants boursiers), un code individuel Pass'Sport. Ce code est à usage unique.

Les jeunes bénéficiaires et leurs familles, les structures et les partenaires pourront trouver, sur le site Pass'Sport, une cartographie des structures éligibles intégrée au site permettra aux bénéficiaires de trouver le club et l'activité de leur choix.

Pour s'inscrire, le bénéficiaire présentera son code individuel Pass'Sport au club qui appliquera directement la déduction de 50 euros.

Le club saisira le code dans son espace LCA (LeCompteAsso) pour obtenir son remboursement. Si l'inscription est inférieure à 50 euros, le club ne sera pas tenu de rembourser la différence à la famille mais s'engagera à ce que celle-ci bénéficie au jeune (ex. : attribution d'un T-shirt du club, matériel nécessaire à la pratique, etc.).

Bénéficiaires comme structures seront en mesure d'obtenir de l'information et des réponses à leurs questions sur le site Pass'Sport <https://sports.gouv.fr/pass-sport/>.

Un accès simplifié pour l'édition 2022-2023

Tenant compte des retours d'expériences des différents acteurs impliqués dans la première édition, le processus a été simplifié sur trois volets majeurs pour la saison 2022-2023 :

- Une simplification pour le bénéficiaire grâce à l'attribution d'un code Pass'Sport unique à remettre au club dès l'inscription et la mise à disposition du site Pass'Sport en ligne avec les informations clés sur le dispositif, une cartographie des structures affiliées et des aides... ;
- Une simplification pour la structure sportive qui, pour se faire rembourser, saisira le code unique du jeune, en lieu et place du formulaire à 9 champs ;
- Une simplification du parcours de gestion grâce à la mise en place d'un dispositif de remboursement accéléré via l'Agence de services et de paiement, payeur unique, et à une interface dédiée (LCA) permettant aux structures de suivre les remboursements.



 PRÉFET
DES YVELINES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 ACADÉMIE
DE VERSAILLES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 L'INSTANT
ASSOC

Cette réunion a pour objectif de vous (re)donner toutes les démarches que vous devez effectuer en tant qu'employeur afin de vivre cette saison le plus sereinement possible !!

REUNION D'INFORMATION
EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SPORT

LA RENTRÉE EN TANT QU'EMPLOYEUR
AVEZ VOUS PENSÉ À TOUT?

Le mardi 27 septembre 2022 de 12h00 à 13h00
En visio

EVENEMENT GRATUIT
POUR VOUS INSCRIRE :
https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZctceihrT8vH9c27_2wdzGCdqDQJ-zfmB1r

 CRIB
CENTRE DE RECHERCHE ET
D'INFORMATION SUR LE BÉNÉFICIAIRE

 Profession Sport
et Vie Associative
18

 Pass+
hauts-de-seine - yvelines

 Yvelines • Hauts-de-Seine

*La carte **des jeunes**
dans les Départements
des Hauts-de-Seine et des Yvelines*

Le Pass+ accompagne les **jeunes de l'entrée à la 6^e à la majorité** et leur permet de bénéficier de multiples avantages, dont Une aide financière de 80€ pour les activités extrascolaires sport et culture. (100 € pour les boursiers).



Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 Mai 2023.
Plus d'informations : <https://www.passplus.fr/Beneficiaire/LandingPage.aspx?ReturnUrl=%2fBeneficiaire%2findex.html>

LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires**
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.**

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 5 septembre 2022

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MODIFICATIONS SENIORS

D5A

Suite à deux forfaits généraux sur cette poule, la Commission passe la poule à 10 équipes afin d'éviter 2 exempts. Par conséquent, les rencontres de cette poule ne débiteront que le 2 octobre.

D5C/D5E

Suite à deux forfaits généraux sur la D5E et afin d'éviter que la poule ne soit composée que de 8 équipes la Commission bascule l'équipe de ST CYR AFC 1 de la poule C à E. Par conséquent, les rencontres de la poule C ne débiteront que le 2 octobre.

VETERANS

D5C

Ajout de PLAISIROIS FO 13 : Sans possibilité de réaliser une alternance parfaite.

CDM

D2

Nous avons désormais la confirmation que seules 6 équipes disputeront le championnat de CDM D2. Le calendrier des rencontres sera mis à jour d'ici la fin de semaine.

U16

D4

▣ Poule A : Ajout de HOUDANAISE REGION FC 3. Pour répondre à la demande d'alternance, répercussion sur l'équipe d'ISSOU AS 1.

▣ Poule B : Ajout de VILLENES ORGEVAL FC.

▣ **VERSAILLES JUSSIEU AS** : La Commission se laisse un peu de temps avant de vous intégrer, au cas où de nouveaux mouvements au sein des poules se produisent.

U14

D4B

Demande du club de BOUGIVAL FOOT pour que son équipe soit dans une poule plus proche géographiquement.

La Commission après étude, vous intègre en poule D.

D4E

Ajout de VERSAILLES 78 FC 6

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 12/09/22

Présents : Mme Y. RUPERT, MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO, J. VESQUES, P. DUPIN (Visio), P. GUILLEBAUX (CD).

Absents excusés : MM. S. PILLEMONT. L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle qu'elle n'acceptera pas de report de match pour manque de licences.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

SENIORS

D4-C VIROFLAY USM 1

D5-A ISSOU AS 1
MEZIERES AJ 2
D5-E MAGNY 78 FC 1

U18

D3-A TRIEL AC 1
MAULOISE/MAREIL 1

D3-C HOUILLES AC 3

D3-E POIGNY LA FORET US 1

U16

D4-A BUCHELOISE AS 2

U14

D4-D HOUILLES AC 5

FORFAITS AVISES IER FORFAIT

SENIORS

D5-A DU 18/09/2022
52747.1 MEZIERES AJ 2

FORFAIT COUPES NON AVISÉS

SENIORS CY

52625.1 CONFLANS PORTUGAIS 1

FORFAIT COUPES AVISÉS SENIORS CY

11/09/2022

52604.1 YVELINES US 1
52609.1 ISSOU AS 1
52617.1 JUZIERS FC 1
52618.1 MANTES OLYMPIQUE FC 1
52620.1 VERNOUILLET FC 1
52621.1 ABLIS FC SUD 78 1
52626.1 MAGNY 78 FC 1
52630.1 US17/CERNAY/BONN 1
52633.1 VIROFLAY USM 1

U18

18/09/2022

52641.1 HOUILLES AC 3

ENGAGEMENTS SENIORS F À 11

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2022-2023 :

- BUC FOOT AO 1 et 2
- CARRIERES S/SEINE US 2
- ELANCOURT OSC 1
- HOUILLES AC 1
- LOUVECIENNES AS 1

YVELINES FOOTBALL N° 1724

- RAMBOUILLET YVELINES FC 1
- ROSNY SUR SEINE CSM 1
- VERSAILLES 78 FC 1

En attente de confirmation URGENTE :

- CROISSY US

CDM D2

Reconfirmation d'engagement :

- BEYNES FC 6
- DAMMARTIN EN SERVE AS 5
- FONTENAY LE FLEURY FC 5
- MAGNY 78 FC 5

En attente de reconfirmation URGENTE :

- MESNIL LE ROI AS 5

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2022-2023 :

- ACHERES CS 1
- BAILLY NOISY SFC 1
- CARRIERES SUR SEINE US 1 et 2
- CHANTELOUP LES V. US 1
- ETANG ST NOM ES 1
- IN AS 1
- MAISONS LAFFITTE FC 1 et 2
- MAUREPAS AS 1
- MONTIGNY LE BX AS 1
- OVILLOISE 1 et 2
- SARTROUVILLE FC 1
- SPORTS LOISIRS ET CULTURE 1
- VESINET SPORT CLUB INTERNATIONAL 1

En attente de confirmation URGENTE :

- GUYANCOURTE ES 1
- VOISINS FC À L'ANCIENNE 1

FUTSAL

Voici un récapitulatif des clubs engagés en D2 pour la saison 2022-2023 :

- ANDRESY AS 1
- ASSOCIATION TOUSSUS FC 2
- CHATOU FC 2
- FONTENAY LE FLEURY FC 1
- LA CUATRO FC 2
- MONTESSON US 1
- MUREAUX OFC LES 1
- ST CYR AFC 2

En attente de confirmation URGENTE :

- AS JEUNESSE D'ACHERES 2 (en attente de la convention de la mairie pour la mise à disposition du gymnase avant Mercredi 14.09.22 à 12h)
- CBPS 2
- VECTEUR SPORT 3

La commission demande aux clubs dont l'horaire des matches est supérieur à 21H de voir avec la Mairie pour obtenir des horaires plus tôt en soirée et un courrier de la Mairie attestant des créneaux disponibles.

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2022-2023 :

- ABLIS FC SUD 78
- ANDRESY FC
- BONNIERES FRENEUSE F.C.
- BOUAFLE/FLINS ENT
- ECQUEVILLY EFC
- GARGENVILLE STADE
- JUZIERS F.C.
- MAULOISE US
- MAUREPAS A.S.
- MEULAN CN
- MEZIERES A.J.
- MONTIGNY LE BX AS
- PERRAY FOOT E.S.
- RAMBOUILLET YVELINES F.C.
- REGION HOUDANAISE F.C.
- ROSNY SUR SEINE CSM
- TREMBLAY SUR MAULDRE F.C.

Mardi 13 septembre 2022

- VAUXOISE E.S.
- VILLEPREUX FC

En attente de confirmation URGENTE :

- CROISSY U.S.
- PORCHEVILLE FC

COURRIERS

526859 JUZIERS FC

Le club nous a envoyé un arrêté municipal pour leur unique terrain, du 06.09 au 15.10.

Compte tenu du nombres de matchs concernés en SENIORS, VETERANS et U14, la Commission demande au club de trouver un terrain de repli.

DEMANDES

CY SENIORS

CY SENIORS DU 11/09/2022

52623.1 CELLOIS CS 1 / ESSARTS LE ROI AGS 1

Deux matchs étaient prévus sur le terrain du CELLOIS à 15h dimanche 11.09 dernier. Le match a donc été reporté au 2ème jeudi qui suit la date du match initial, le 22.09. Les 2 clubs se sont mis d'accord pour avancer la rencontre au Mardi 13.09.

La Commission a bien reçu l'accord écrit des 2 clubs.

La Commission donne son accord.

CY VETERANS

CC VETERANS DU 25/09/2022

53343.1 VILLEPREUX FC 12 / ST ARNOULT 78 FC 12

Le club de VILLEPREUX nous informe que 2 matchs de Coupes des Yvelines et Comité sont prévus sur leur unique terrain.

La Commission décide d'inverser le match de Coupe du Comité. VILLEPREUX reste le club recevant (n'oubliez pas la tablette).

SENIORS

D4-A DU 18/09/2022

50335.1 FONTENAY ST PÈRE AS 1 / MAGNANVILLE LFC 1

Dû aux fortes chaleurs de cet été, le terrain est impraticable. FONTENAY ST PÈRE demande donc l'inversion de la rencontre.

Accord écrit de MAGNANVILLE LFC pour inverser et jouer à 17h car le terrain est pris à 15h.

Accord de FONTENAY ST PÈRE.

La Commission donne son accord.

VETERANS

D2-A DU 18/09/2022

51519.1 GARGENVILLE/LAINVILLE 11 / AUBERGENVILLE FC 11

Le terrain en herbe étant en travaux, GARGENVILLE demande l'inversion de la rencontre.

Refus d'AUBERGENVILLE.

Un arrêté municipal est donc la seule solution pour reporter le match.

D5-C DU 18/09/2022

52114.1 AUTEUILLOIS AS 11 / MONTIGNY LE BX AS 12

AUTEUILLOIS nous informe qu'il jouera désormais sur le terrain du Sporting à Guyancourt mais le contrat ne commence que le 1er octobre 2022. Pour le match du 18.09 le club demande donc à reporter la rencontre.

Accord écrit de MONTIGNY LE BX pour reporter.

La Commission décidera d'une nouvelle date ultérieurement.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

541004 HOUILLES SO

Au vu du nombre de rencontres sur un seul terrain (2 vétérans, 2 seniors, 1 U16, 2 U18 et 1 équipe U20) le club demande les modifications suivantes :

SEMAINE 1 (par exemple)

- VETERANS D3-A à 9h
- U18 D3-B à 11h
- U20 R3 à 13h
- SENIORS D4-B à 15h

SEMAINE 2

- VETERANS R3 à 9h (déjà programmé par la Ligue)
- U16 D3-B à 11h
- U18 D3-C à 13h
- SENIORS D1 à 16h

La Commission accorde vos demandes pour les U18 D3B et U16 D3B à 11h. Par contre, la Commission ne peut donner son accord pour l'horaire des SENIORS D1. Les arbitres utiliseront 1 seul vestiaire. L'horaire officiel de 15h est donc maintenu.

527093 MONTESSON US

Ayant les U16 et U18 à 13h, 5 vestiaires dont 1 réservé aux arbitres, pour une bonne organisation et un bon accueil des adversaires avec des vestiaires libres et propres, le club demande les horaires suivants :

- SENIORS D2-B à 16h
- SENIORS D5-B à 16h

La Commission, après étude de votre situation, vous signale que le problème ne se pose qu'une semaine sur deux. Il faut alors que votre équipe U16 D4C ou votre équipe U18 D3C, joue à 12h30. Par conséquent, la Commission vous demande de choisir laquelle des 2 équipes jouera à 12H30. Vos équipes Seniors D2B et D5B pourront, de ce fait, jouer à 15h.

500650 VERSAILLES 78 FC

Suite à un grand nombre de rencontres sur nos installations, le club demande les modifications horaires suivantes :

- SENIORS D2 à 16h au lieu de 15h
- U16 D1 à 12h au lieu de 13h
- U16 D2 à 14h au lieu de 13h
- U16 D3 à 16h au lieu de 13h

La Commission donne son accord.

502858 HOUILLES AC

Suite à un grand nombre de rencontres sur nos installations, le club demande les modifications horaires suivantes :

SEMAINE 1

- U14 D4-C (4) à 14h (synthé)
- SENIORS F à 11 à 18h (synthé)

- VETERANS D1 à 9h (synthé)
- U16 D4-B (3) à 11h (synthé)
- U16 D4-C (4) à 13h (synthé)
- U16 D3-B (2) à 15h (synthé)
- SENIORS D1 (2) à 15h (pelouse)

SEMAINE 2

- VETERANS D3-A à 9h (pelouse)
- U17 R2 à 11h (synthé)
- U18 D1 (2) à 13h (synthé)
- SENIORS D2-A (3) à 15h (synthé)

La Commission donne son accord.

530264 VIROFLAY USM

Suite à un grand nombre de rencontres sur un seul terrain, le club demande les modifications horaires suivantes :

SEMAINE 1

- U16 D4-E à 11h
- U18 D3-D à 13h
- SENIORS à 15h

SEMAINE 2

- CDM R3 à 9h30
- U16 D2-B à 13h
- U16 D4-D à 15h

La Commission donne son accord.

527759 AS BUCHELOISE

Le terrain de la Butte Verte étant indisponible, le club a trouvé le stade POLANIOK à MANTES LA VILLE, comme terrain de repli
Ce terrain ne disposant que de deux vestiaires, le club demande à faire jouer les U 16 D2 à 12h à domicile.

Compte tenu du motif invoqué la Commission donne son accord.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Commission restreinte 08/09/2022

MATCHES AMICAUX

La Commission prend note:

VIROFLAY USM

*Le 10/09/2022 :

U10-U11 reçoivent Voisins et Vélizy 9h/12h

U13/U14 reçoivent Chaville 13h/16h

U12 reçoivent Vélizy 16h/18h

*Le 11/09/2022 :

U16 reçoivent Les Clayes S/Bois 12h/14h

LISTE D'AFFECTATION DES MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

CLUBS BÉNÉFICIAIRES POUR LA SAISON 2022/2023 DE JOUEURS
MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES AU TITRE :

- ✓ DE L'ENCOURAGEMENT A LA FORMATION DE JEUNES JOUEUSES
- ✓ DU STATUT DE L'ARBITRAGE DE LA LIGUE OU DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU DISTRICT

526858 - BAILLY NOISY STANDARD F.C.

1 muté supplémentaire en SENIORS D4

509810 - CELLOIS C.S.

2 mutés supplémentaires en U 18 R3

500416 - CHATOU AS

2 mutés supplémentaires en SENIORS R1

500644 - LES CLAYES SOUS BOIS U.S.M.

2 mutés supplémentaires en SENIORS D3 (par défaut en l'absence de choix avant la date limite)

549934 - CONFLANS F.C.

1 muté supplémentaire en SENIORS R2

510192 - CROISSY U.S.

2 mutés supplémentaires en SENIORS D5 (par défaut en l'absence de choix avant la date limite)

522135 - ECQUEVILLY E.F.C.

1 muté supplémentaire en U 16 D4

541170 - ELANCOURT O.S.C.

2 mutés supplémentaires en SENIORS D2 (dont 1 par défaut en l'absence de choix avant la date limite)

500598 - EPONE U.S.B.

2 mutés supplémentaires en SENIORS D1 (par défaut en l'absence de choix avant la date limite)

513620 - GUYANCOURT E.S.

2 mutés supplémentaires en SENIORS D2 (dont 1 par défaut en l'absence de choix avant la date limite)

537683 - HARDRICOURT U.S.

2 mutés supplémentaires en SENIORS R3

502858 - HOUILLES A.C.

1 muté supplémentaire en U18 R2 et 1 muté supplémentaire en U16 R3

552332 - MAISONS-LAFFITTE F. C.

1 muté supplémentaire en SENIORS D4

508713 - MARLY LE ROI U.S.

3 mutés supplémentaires en SENIORS D1

500731 - MAULOISE U.S.

1 muté supplémentaire en SENIORS D3 (par défaut en l'absence de choix avant la date limite)

520105 - LE MESNIL ST DENIS A.S.L.

2 mutés supplémentaires en SENIORS D4 (par défaut en l'absence de choix avant la date limite)

527743 - MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S.

1 muté supplémentaire en U 16 D3

527985 - PLAISIROIS F.O.

1 muté supplémentaire en SENIORS D2 et 2 mutés supplémentaires en U14 R3

500247 - PARIS ST GERMAIN F.C.

1 muté supplémentaire en U14 R1 et 1 muté supplémentaire en U17 R1

500634 - RAMBOUILLET YVELINES F.C.

2 mutés supplémentaires en SENIORS D2

542459 - ESP.S. SARTROUVILLE

1 muté supplémentaire en SENIORS R3

508864 - TRAPPES ETOILE SPORTIVE

1 muté supplémentaire en SENIORS R2

517863 - VAUXOISE E.S.

1 muté supplémentaire en SENIORS D4 (par défaut en l'absence de choix avant la date limite)

517482 - VELIZY A.S.C.

2 mutés supplémentaires en SENIORS D3 (par défaut en l'absence de choix avant la date limite)

523263 - VERNEUIL SUR SEINE U.S.

1 muté supplémentaire en SENIORS D2

500650 - VERSAILLES 78 F.C.

1 muté supplémentaire en U18 R1 et 1 muté supplémentaire en SENIORS R2

530264 - VIROFLAY U.S.M.

1 muté supplémentaire en SENIORS D4 (par défaut en l'absence de choix avant la date limite)

534673 - VOISINS F.C.

1 muté supplémentaire en SENIORS D1

531085 - YVELINES U.S.

1 muté supplémentaire en SENIORS D5

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Commission restreinte du 1er septembre 2022

Présents : Philippe DEBEAUPUIS, Thomas DELASSUS (Secrétaire de séance), Brice PARINET (Président de séance), Stéphane PILLEMONT et Jean-Pierre PLANQUE.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courrier de **M. Amaury JOUY**, en date du 18 Juillet 2022, concernant son souhait de devenir arbitre spécifique.

La Commission ne peut accéder à sa requête, le nombre de places disponibles étant déjà atteint. Elle regrette de ne pouvoir répondre favorablement à sa candidature.

- Courrier de **M. Claude NEY**, en date du 24 Juillet 2022, concernant son souhait de mise à disposition de la LPIFF pour officier sur des rencontres de Football Diversifié.

La Commission prend note.

- Courrier de **M. Rodrigo ROCHA**, Président du club de l'ASGA, en date du 27 Juillet 2023, concernant les disponibilités de l'arbitre officiel de son club M. Hassan AJOUAOU.

La Commission ne peut accéder à sa demande.

- Courrier de **M. Lissandro LUIS**, en date du 23 Aout 2022, concernant son souhait de conserver son statut de TJA pour la saison 2022-2023.

La Commission accède à sa demande, l'arbitre continuera d'évoluer au sein de son club sur les rencontres de Football Animation.

- Courrier de **M. BOUAQUINE Omar**, arbitre départemental de Haute Vienne, en date du 24 Aout 2022, concernant son souhait d'intégrer les effectifs Yvelinois.

La Commission souhaite la bienvenue dans les Yvelines. Son affectation lui sera communiquée suite à une observation.

- Courrier de **M. JONASZIK Gregoire**, en date du 24 Aout 2022, concernant son souhait de réintégrer les effectifs Yvelinois.
La Commission ne peut accéder à sa demande, celui-ci n'ayant pas présenté de dossier médical pour la saison passée.

- Courrier de **M. Daniel CORNUAULT**, en date du 25 Aout 2022, concernant ses désignations pour la saison en cours.
La Commission prend note.

- Courrier de **M. Yassine MANSOURI**, en date du 27 Aout 2022, concernant son souhait de devenir arbitre spécifique.
La Commission ne peut accéder à sa requête, le nombre de place disponible étant déjà atteint. Elle regrette de ne pouvoir répondre favorablement à sa candidature.

- Courrier de **M Jérôme PEDRO**, en date du 31 Aout 2022, concernant sa blessure. Un justificatif est joint.
La Commission prend note. Elle lui souhaite un bon rétablissement.

GESTION DE L'EFFECTIF

- **La Commission prend note de la démission de M. Geoffrey LUZINSKI**, à la suite de son courrier datant du 25 Juillet 2022.
Elle le remercie pour les services rendus à l'arbitrage Yvelinois.

- **La Commission prend note du changement de District de M. Mickael BELLENGER.**
Elle le remercie pour les services rendus à l'arbitrage Yvelinois.

- **La Commission décide d'affecter M. Raunald BAO (Arbitre D4B)** en catégorie AAD2 à partir du 1er Septembre 2022.

- **La Commission décide d'affecter M. Cyrille GARRIDO (Arbitre D4B)** en catégorie AAD2 à partir du 1er Septembre 2022.

- **La Commission décide d'affecter M. Morgan VACHER (Arbitre D4B)** en catégorie AAD2 à partir du 1er Septembre 2022.

- **La Commission décide d'affecter M. Mohammed BIOUTI (Arbitre D4A)** en catégorie AAD2 à partir du 1er Septembre 2022.

- **La Commission décide d'affecter M. CHOUIKHI Mahfoud (Arbitre D4A)** en catégorie AAD2 à partir du 1er Septembre 2022.

- **La Commission décide d'affecter Mme BRITTON Tara (Arbitre D3)** en catégorie AAD2 à partir du 1er Septembre 2022.

- **La Commission décide de promouvoir M. CHAOUH Jamal** en catégorie AAD1 à partir du 1er Septembre 2022.

- **La Commission décide de promouvoir M. REIS RODRIGUES Paulo** en catégorie D1 à partir du 1er Septembre 2022.

- **La Commission décide de promouvoir M. COLLEY Musa** en catégorie D2 à partir du 1er Septembre 2022.

- **La Commission décide de promouvoir M. NOURESSALAH Anas** en catégorie D2 à partir du 1er Septembre 2022.

- **La Commission décide de promouvoir M ZARIOUHI Mickael** en catégorie D3 à partir du 1er Septembre 2022.

DECISIONS

- Situation de **M. Timour GARMASHOV** (US Marly le Roi Football) qui souhaite prendre une année sabbatique pour raisons professionnelles au titre de la saison 2022-2023.
La Commission émet un avis favorable sur sa demande de congé sabbatique.

- Situation de **M. Alexi EL KERARTI** (LINAS MONTLHERY ESA) qui souhaite prendre une année sabbatique pour raisons professionnelles au titre de la saison 2022-2023.
La Commission émet un avis favorable sur sa demande de congé sabbatique.

- Situation de **M. Ahmed DIOMANDE** qui souhaite prolonger son année sabbatique pour raisons professionnelles au titre de la saison 2022-2023.
La Commission émet un avis défavorable sur sa demande de congé sabbatique. En effet, malgré les justificatifs fournis, il n'est pas possible de prolonger une année sabbatique selon le Règlement Intérieur du District. De plus, le renouvellement de licence de l'intéressé n'est pas à jour.
La Commission encourage M. DIOMANDE à se présenter en formation initiale dès que ses disponibilités le lui permettront.

AFFECTATION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Assistants D1

MM. AIT CHEIKH Houmad, BACHOT Alain, CHAOUH Jamal, CLOTAGATIDE Alexandre, EL KERARTI Alexi, NOORMAHOMED Ibrahim, TRACHI Nouredine.

Assistants D2

Mme BRITTON Tara, MM. BAO Raunald, BELGACEM Karim, BIOUTI Mohammed, BOUYOUMAINE Abdemajid, CHOUIKHI Mahfoud, GARRIDO Cyrille, IKHLEF Messaoud, NOUIRA Albelssalem, VACHER Morgan.

Arbitres D1A

MM. BILLAUD Julien, BOUGUETOF Areski, CAILLET Alexis, CISSE Momar, D'ORIANO Sébastien, GILLON Lionel, GRIMBERT Timotei, LANIER Jérôme.

Observateurs : MM. DELASSUS Thomas, DELOIRIE Gael.

Arbitres D1B

MM. CHAMBERLIN Michael, COIPEAU Christian, DUBOIS Fabrice, HENNEBICK Eric, LAWSON Mariano, MESTARI Abdelelah, REIS RODRIGUES Paulo, VANESSE Jérôme.

Observateurs : MM. AGRISSAIS Antonin, DEBEAUPUIS Philippe.

Arbitres D2A

MM. AFANOU Kiki, BELMOURID Abdelilah, DE ARAUJO Casimir, IMBERT Jean Paul, MOLIERE Michael, NOURESSALAH Anas, OUJIL Moha, SEKIATI Badr.

Observateurs : MM. MILORIAUX Laurent, CLAMEN Jean-Philippe.

Arbitres D2B

Mme HUGEL Natacha, MM. AZAHRI Wafy, DE SOUSA Carlos, HOURFANE Othmane, MAKHLOUK Brahim, NOBLET Christophe, PAINDEPICE Léandre, SENE Mamadou.

Observateurs : MM. PLANQUE Jean-Pierre, ZARKA Lotfi.

Arbitres D2C

MM. BENHADJ Samir, BOUCELKHA Yacine, COLLEY Musa, GONCALVES Carlos, MANSOURI Yassine, OUAHMAN Radouane, SALMI Mohamed, TOURE Mouhamadou.

Observateurs : MM. PILLEMONT Harris, PELLAN Philippe.

Arbitres D3

Mme CLUT Eloïse, MM. AISSAOUI Mostefa, ALEXANDRE Patrick, ATONFACK Christian, BARRO Ousmane, BELMANT Alain, BINTCHA Brice, BIOUTI Karim, BOISRAMÉ Romain, CAM Valentin, DEMARE Sébastien, EL BADAOUI Anis, EL KHOURY Maria, EL KOULANI Omar, FONTAINE Fernand, GUESSAA Farid, HADDADI David, JOUY Amaury, JOSEPH Jean, MEGDOULI Taoufik, M'BAYE Ibrahim, NAGOU Namtanth, PADEL Jérôme, SAMPAIO Alexis, ZIDI Amar, KAMARA Samba, KIFOUCHE Yanis, DUROT Arnaud, BELLOUK Mohamed, CAGNON, Fabrice, HILMI Mehdi, ZARIOUHI Mickael.

Arbitres D4A

Mmes LECERF Stéphanie, MONIEZ Hélène, MM. BOCHEUX OBLED Benoît, DALLET Djihoua, DUROT Arnaud, FANGUINA Makan, GRAIJ Ali, HOUEDJISSIN Jean Louis, IBN HAJAR Younes, ISRAEL Steven, KADJAM Oussama, LEFEBVRE Stéphane, LIBOTTE Philippe, MARIE DIT RONDEMARRE Kevin, MEDDAH Malik, NETO FERNANDES Hugo, TABBİ Abdelkader, UDE Johnny, JERIDI Aymen, DE LIMA PINTO Jose, MERZOUGUI Faycal, HABRI Ghouti.

Arbitres D4B

MM. AIT BRAHIM Aziz, BAGHDADI Iliass, BALLO Komabou, BEJAOUI Mohamed, BELHASSAD Nordine, BENSALID Walid, BOUREZAMA Amine, BRIVERT Jean Michel, CHARTOIS Michael, COMMES Andre, COULIBALY Bamoro, DENIAUX Vivien, DIOP Baye Gueye, DIOUF Aime, DOUMBE Jean Georges, DRICI Yazid, DURMAN David, EL ABDI Kamal, EL YOUNBI Sami, EZZEYADI Zoubir, GOMES JUNIOR Victor, GRAFFIN Patrick, GRATADOUR DE SOUSA Jonathan, HAMILCHE Salim, HEDAYAT Ali, JALOUALI Omar, KHACHAM Souhail, KOUADIO Fares, LABCHRI Amghid, MARGERIN Jordan, NGANYOU TAMO Justin, NOURESSALAH Zakaria, PEDRO Jérôme, QUANBO Rachid, QUELENN Francis, RAFAI Kamel, RAMDANI Youssef, SEBBOUH Mohamed, SOW Samba, TAKODJOU TAMGNO Philippe, TALA OUAFO Roméo, TASSIUS Kévin.

Listes des observateurs

Mme BESSIERE Cécile, MM. AGRISSAIS Antonin, BARENTON Edgar, BASMIH Saïd, BATISTA Fabio, BENOIT Yoann, BERTRAND Hugo, BETHUNE Sébastien, BONNOT Timothé, BOUAYYAD Amin, BOUKSARA Marouane, BOULANGER Maxime, BOUTOUBA Miloud, CARIÉS Pierre □ Jean, CASSASSUS Patrick, CISSE EL HADJI Momar, CLAMEN Jean-Philippe, DANGLADE Guillaume, DE SOUSA Carlos, DEBEAUPUIS Philippe, DELASSUS Thomas, DELL ANGELA Cyril, DOS SANTOS Alexandre, DUBOURDIEU Vincent, FAUCHON Mathis, GAZON Félicien, GINESTI Romain, HENRY Gabriel, HENRY Sébastien, JEBBADI Hakim, JINAMI Mustapha, JUNQUA Christophe, LEGAT Pierre, LLEWELLYN Steven, MAMET Julien, MILORIAUX Laurent, NOBLET Christophe, PELLAN Philippe, PILLEMONT Harris, POUPEAU Pascal, PARINET Brice, PELISSIER Cedric, PLANQUE Jean-Pierre, SIMON Alexandre, SIMON Victor, TINOCO Tiago, TISSERAND Pascal, VALSAQUE Didier, VERGER Rémy, ZARKA Lotfi.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 12 septembre 2022

Présents : MM. VIMONT, BOKOBZA, GABIER, JAMIN, PEDRO GOMES, LOUVEL, NOYELLE,

Excusés : MM. INACIO, HOUANT, MERVAILLIE.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Réunions de début de saison : Accueil à 18h45

▣ Vendredi 16 septembre en présentiel au DYF à partir de 18h45 : **Plateaux Espoirs U8-U9**

▣ Lundi 19 septembre en présentiel (possibilité de replay) : **Plateaux classiques U6-U9**

Engagements

▣ Les engagements pour les Critériums Départementaux U10-U13 et pour les plateaux classiques sont possibles et seront modifiables jusqu'au dimanche 25 septembre.

Annuaire

Comme chaque année, nous vous demandons de renseigner les coordonnées de vos responsables de catégories en [cliquant ici](#).

PLATEAUX

U7

Inscriptions tardives

ANDRESY FC : 4 équipes
MESNIL LE ROI AS : 1 équipe

U9

Inscriptions tardives

ANDRESY FC : 4 équipes
MESNIL LE ROI AS : 1 équipe

U8-U9 ESPOIRS

Liste des clubs engagés

AUBERGENVILLE FC
BAILLY NOISY SFC
CARRIERES S/S US
CONFLANS FC
ELANCOURT OSC
FONTENAY FLEURY AS
GUYANCOURT ES
HOUILLES AC
LIMAY ALJ
MANTOIS 78 FC
MAURECOURT FC
MESNIL ST DENIS AS
MONTESSON US
MONTIGNY LE BX AS
MUREAUX OFC
PECQ US
PLAISIROIS FO
SARTROUVILLE FC
VELIZY ASC
VERNEUIL ENTENTE
VERSAILLES 78 FC
VILLENES ORGEVAL FC
VIROFLAY USM
VOISINS FC

Ces clubs doivent impérativement être présents à la réunion d'information du vendredi 16 septembre pour valider définitivement l'engagement du club sur le dispositif.

CHALLENGES AUTOMNE

U11

Inscriptions tardives

ANDRESY FC : 2 équipes
BONNIERES FRENEUSE FC : Ajout d'une équipe (4 au total)
CELLOIS CS : 4 équipes pour les 2 dernières journées
HOUDANAISE REGION FC : 2 équipes
MAUREPAS AS : 4 équipes
MONTFORT FC : 2 équipes
NEAUPHLE PONT. RC 78 : 1 équipe
VILLEPREUX FC : 2 équipes (au total)

U13

Inscriptions tardives

CELLOIS CS : 2 équipes pour les 2 dernières journées
HOUDANAISE REGION FC : 2 équipes
MAUREPAS AS : 4 équipes
PORTE ILE DE France : 1 équipe
VILLEPREUX FC : 2 équipes au total

CRITERIUM ESPOIRS

U10-U13

Les plateaux de la 1ère journée ont été diffusés lors de la réunion et sont désormais accessibles en [cliquant ici](#).

La documentation ainsi que les autres journées vous seront communiquées très rapidement.

ABSENCE À RÉUNION

La Commission s'étonne de l'absence non excusée des représentants des clubs suivants :

CARRIERES GRE AS
LIMAY ALJ

Afin de participer au Critérium cette saison, la Commission demande à ce qu'un représentant du club se déplace au District pour récupérer les informations nécessaires à la bonne organisation de la saison, avant le vendredi 16 septembre 2022. La 1ère phase débutera le samedi 17.

VERIFICATION LICENCES

La Commission a procédé à la vérification des licenciés par catégorie. Les clubs suivants ne répondent pas aux obligations

U12/U13

CARRIERES S/S US : U13
CLAYES SOUS BOIS USM : U12 / U13
MONTFORT USY : U12

La Commission demande des explications aux clubs sur le nombre de leur licenciés et les éventuelles problématiques rencontrées. Elle vous laisse, dans tous les cas, jusqu'à la fin de la 1ère phase, pour vous mettre en conformité avec le règlement, à savoir 12 licenciés par catégorie d'âge.

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Commission restreinte du 12 septembre 2022

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

Présents : Dorette ELANGUE ETEME, Yvonne JONNAIS, Francis DUPRE, Alassane THIAM

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible. Pour le consulter, [cliquez ici](#)

REUNION DE DEBUT DE SAISON

Une réunion des clubs féminins se tiendra au District mardi 20 septembre 2022 à 19h00.

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Retrouvez les premiers plateaux de la saison en [cliquant ici](#)

CHALLENGE AUTOMNE FOOT A 8

La liste des plateaux pour le début de saison est disponible en [cliquant ici](#)

CRITERIUM SENIORS F A 8

Le critérium commence le 24 septembre et sera publié cette semaine. Retrouvez ci-dessous les deux poules le composant:

Poule A :

ANDRESY FC
GARGENVILLE STADE
MAURECOURT FC
PECQ US
PORTES IDF FF
SARTROUVILLE F.C.
VOISINS FC 2
FEUCHEROLLES USA
PLAISIROIS FO
BEYNES FC

Poule B :

VOISINS FC 1
VALLEE 78 FC
VELIZY ASC
VIROFLAY USM
GUYANCOURT E.S.
HOUDANAISE REGION
MESNIL ST DENIS ASL
PERRAY FOOT ES
ST ARNOULT 78 FC